



Les conseils de l'ADEME pour moins consommer de carburant en voiture

A l'approche des départs en vacances, Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, rappelle aux Français qu'adopter une conduite responsable sur la route des vacances c'est plus sûr, c'est économique en carburant et ça permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, responsables du dérèglement climatique...

A cette occasion et dans le cadre de sa campagne nationale de mobilisation en faveur des actions de maîtrise de l'énergie et de sensibilisation au changement climatique, « Economies d'énergie, Faisons vite, ça chauffe », lancée conjointement avec le ministère du Développement durable, l'ADEME rappelle les conseils pour consommer moins de carburant et rouler de façon plus économe.

Aujourd'hui les transports sont à l'origine d'un tiers de la consommation totale d'énergie. La consommation de carburant est responsable de 35 % des émissions nationales de CO₂, principal gaz à effet de serre dont les rejets continuent à augmenter du fait de l'accroissement soutenu des déplacements. Par ailleurs, les déplacements en voiture sont aussi responsables d'une part importante de la pollution de l'air. En ville notamment, la pollution due aux voitures reste préoccupante, même si depuis quelques années les véhicules polluent moins.

Face à la flambée des prix du pétrole et aux enjeux de la réduction des gaz à effet de serre, de plus en plus de conducteurs cherchent à réduire leur consommation. Avec ses conseils pour moins consommer de carburant, l'ADEME rappelle les bonnes pratiques pour se déplacer de façon plus économique et plus écologique.

Je privilégie les alternatives à la voiture

- Pour mes voyages, **je réfléchis aux autres moyens de transports**. Entre Marseille et Paris, le passager d'un TGV émet 5 kg de CO₂, celui d'une voiture Diesel environ 145 kg de CO₂. J'utilise l'éco-comparateur. Il permet de comparer l'impact environnemental de mes déplacements selon les différents modes de transport possibles. www.ademe.fr/eco-deplacements.
- **Je limite les petits trajets urbains**. Je prends les transports en commun quand je peux ou j'y vais à vélo ou à pied : il faut ¼ d'heure pour faire 3 km à vélo et un trajet en voiture sur deux fait moins de 3 km.

Et si je décide de prendre la voiture, je me déplace malin.....

- **J'opte le plus souvent possible pour le co-voiturage** : aller au travail, à l'école, partir loin, je ne suis pas seul et je partage les frais ! En France, 80 % des conducteurs roulent seuls dans leur voiture.
- **Je suis un précurseur : j'autopartage** ! Une solution pour avoir un véhicule à disposition 24/24 h pour une courte durée.

Fiche
« Rouler avec moins de carburant et émettre moins de CO₂, aujourd'hui on peut »
disponible sur www.faisonsvite.fr
rubrique « Se déplacer »



Grâce au comparateur éco-déplacements, évaluez la quantité de CO₂ que vous rejetez et les dépenses engendrées par vos déplacements :
www.ademe.fr/eco-deplacements



... et j'adopte ces quelques conseils pour rouler « gagnant/gagnant »

- **Je vérifie la pression de mes pneus.** Rouler sous gonflé, c'est dangereux et ça consomme plus : un sous gonflage de 0.5 bar (sous gonflage dangereux) c'est 2,4 % de consommation supplémentaire, soit 33 € et 58 kg de CO₂ par an ! Il est important de vérifier la pression de ses pneus au minimum tous les deux mois, cela permet de réaliser des économies et de garantir la sécurité de son véhicule. Pour le faire correctement, il ne faut pas avoir conduit plus de 3 kilomètres (pneus froids).
- **Je vérifie régulièrement le bon état de mon véhicule.** Un véhicule mal entretenu peut entraîner une surconsommation de carburant pouvant aller jusqu'à 25 %. Un filtre à air encrassé fait consommer 3 % de plus et un moteur mal entretenu, encore plus, soit près de 40 € sur l'année et 70 kg CO₂. Je m'équipe de pneus «basse consommation », c'est jusqu'à 5 % d'économie soit 70 € par an et 120 kg CO₂ de gagnés !
- **Je ne charge pas trop ma voiture :** 100 kg de plus c'est 5% de plus de consommation de carburant. Utiliser une remorque ou un coffre de toit plutôt qu'une galerie, et ne pas oublier de les enlever après utilisation : même à vide, une galerie peut faire consommer 10 % de plus, soit 1€ et 1,75 kg de CO₂ tous les 100 km.
- **J'adopte une conduite souple et sans à coup :** « je roule patte de velours ». Démarrer son moteur sans appuyer sur l'accélérateur, choisir le régime adapté et surtout ne pas « tirer » sur les rapports, rouler à une allure constante, anticiper les ralentissements, utiliser le frein moteur en décélérant pied levé avec une vitesse enclenchée, ce sont les préceptes de l'éco-conduite. Une conduite agressive en ville peut augmenter la consommation jusqu'à 40 %, soit 4 € de dépenses inutiles et 7 kg de CO₂ pour 100 km.
- **Je réduis ma vitesse.** Réduire de 10 km/h sa vitesse sur autoroute (passer de 130 à 120 km/h), c'est bon pour son portefeuille et sa sécurité : c'est jusqu'à 5 litres de carburant économisés, soit 7 € et près de 12 kg de CO₂ sur 500 km, soit une réduction de 12,5 % des émissions de gaz à effet de serre. Et si ma voiture dispose d'un régulateur de vitesse, c'est encore plus facile.
- **Je coupe mon moteur dès que je m'arrête plus de 20 secondes.** L'arrêt/redémarrage du véhicule consomme moins que de laisser tourner son moteur au-delà de 20 secondes.
- **Je n'abuse pas de la climatisation.** La climatisation c'est du confort et plus de sécurité, mais il faut l'utiliser à bon escient. La surconsommation de carburant des véhicules due à la climatisation peut atteindre 10 % sur route et 25 % en ville. Les émissions de CO₂ dues au fonctionnement de la climatisation peuvent atteindre environ 2,6 kg CO₂/100 km, soit 15 % de plus.

En Conclusion, aujourd'hui on peut :

- Utiliser son véhicule de façon intelligente en minimisant ses déplacements
- Contrôler son budget en adaptant son allure et ses équipements
- Agir pour l'environnement en réduisant les rejets de CO₂

Retrouvez les guides pratiques de l'ADEME
sur www.ademe.fr/particuliers ou au n° azur °0810 060 050

- "Se déplacer malin" n°6298
- "Des véhicules plus sobres et moins polluants : incitations financières véhicules 2008" n°6400
- "Guide 2008 des consommations conventionnelles et des émissions de gaz carbonique (CO₂) des voitures particulières neuves mises en vente en France. (www.ademe.fr/CO2vehicule)" n°6321

L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable. www.ademe.fr

« Economie d'énergie. Faisons vite, ça chauffe »

Faisons vite, ça chauffe » est la campagne nationale de mobilisation mise en œuvre par le ministère du Développement durable et l'ADEME en faveur de la maîtrise de l'énergie et de sensibilisation au changement climatique. Elle s'inscrit dans le cadre du Grenelle Environnement. www.faisonsvite.fr

Relations presse ADEME - TBWA/Corporate : Anne-Laure Bellon - 01 49 09 27 93 - anne-laure.bellon@tbwa-corporate.com
Daiana Hirte - 01 49 09 27 47 - daiana.hirte@tbwa-corporate.com



Guide pratique ADEME
La voiture
La conduire, l'entretenir,
la changer pour consommer et
polluer moins
N°6435

Nota : les évaluations des gains de consommation et de coût prennent comme référence le parc français 2008 et son activité : 38% des distances sont parcourues par des véhicules à essence et 62 % par des véhicules Diesel. Les coûts carburant ont été fixés à 1,50 €/litre pour l'essence et 1,45€/litre pour le gazole.

